



**FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL
CENTRE NATIONAL DE FORMATION**



**COMITE REGIONAL BOURGOGNE FRANCHE COMTE
DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL**

1 PRESCRIPTIONS FEDERALES EN TERMES D'ORGANISATION DE LA FORMATION

Les comités régionaux sont responsables de la mise en œuvre de la formation « gestionnaire de table de marque niveau 1 et 2 » et de la formation « délégué-président de jury » avec la possibilité de travailler en collaboration avec les comités départementaux de leur territoire.

L'organisateur doit respecter

- Le cahier des charges des formations
- La démarche d'habilitation obligatoire
- Le volume horaire global de la formation
- Le contenu de formation délivré par le CNF
- Les modalités de mise en œuvre des certifications
- Le calendrier national de formation et d'examen
- La procédure de transfert des documents au CNF

Le non-respect des prescriptions par un comité rendra caduque sa formation et l'examen des candidats

2 PREROGATIVES DE L'AGREMENT

Les prérogatives de l'agrément gestionnaire table de marque sont inscrites dans le règlement administratif et sportif, se référer au R.A.S. pour les détails.

En tant qu'officiel représentant la fédération, il est chargé de veiller à l'application de la réglementation fédérale. Il doit également veiller au bon déroulement de la compétition sur laquelle il officie, à ce titre, il est responsable de :

- La création de la compétition et la gestion des inscriptions ;
- La conformité du tirage de la compétition ;
- L'enregistrement et le contrôle des licences ;
- Lancement de la compétition et gestion des résultats ;
- La répartition des terrains et du suivi des tours de compétition ;
- La clôture de la compétition et de la transmission des résultats au Président de Jury.

Le gestionnaire de table de marque doit, pour mener à bien sa mission, utiliser le logiciel fédéral obligatoire.

Deux niveaux d'agrément sont délivrés par la FFPJP :

Agrément niveau 1 : le gestionnaire de table de marque niveau 1 peut officier dans le cadre des compétitions citées ci-dessous :

- Par poule de 4/ED
- Par poule de 3/ED
- Par poule de 4/A-B (sans récupération du A vers B)
- Par poule de 3/A-B (sans récupération du A vers B)
- Par poule de 4/A-B (avec récupération des perdants 1TA au cadrage du B)
- Par poule de 3/A-B (avec récupération des perdants 1TA au cadrage du B)
- Par groupe A-B-C
- Descente directe / 1 concours (type nationaux 1 concours)
- Concours A-B-C
- Concours A-B
- Concours A-B-C (sans récupération)
- Concours A-B (sans récupération)
- Concours 3 à 7 parties GG
- Concours 3 à 10 parties
- Concours 3 à 5 parties strict

Agrément niveau 2 : le gestionnaire de table de marque niveau 2 peut officier dans le cadre de l'ensemble des compétitions fédérales.

- Par poule puis préqualification (choix du nombre de qualifié)
- Descente directe / 1 concours (préqualifications – choix du nombre de qualifiés)
- Championnat de France jeunes / Groupe de 6 et Avenir
- Qualificatif CT 20/24 : Groupe 6
- Championnat de France Jeunes / SWISS System et Avenir
- Concours 3 à 7 parties GG / SWISS System
- Championnat des clubs tous niveaux
- Coupe de France

3 PREREQUIS A L'ENTREE EN FORMATION

- ↪ Être âgé de 18 ans au moment de la formation
- ↪ Être licencié fédéral actif à la FFPJP
- ↪ Être titulaire du diplôme antérieur (tronc commun – module citoyenneté et vie fédérale)
- ↪ Être titulaire de l'AFPS ou du PSC 1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent, ou à minima présenter une attestation indiquant que le candidat suivra cette formation avant la date d'examen de la formation visée, avec précision des dates et cachet de l'organisme formateur. Si cette formation au PSC1 ne devient pas effective, le/la candidat(e) pourra être exclu de la formation en cours et se verra refuser sa certification. (Attestation en annexe)
- ↪ Maîtriser l'outil informatique

4 MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription se fait auprès de l'organisateur en fonction du diplôme visé.

DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION :

- ↪ Compléter le formulaire d'inscription stagiaire au format papier et fournir les pièces justificatives demandées (tout dossier incomplet entrainera une invalidation de la certification).
- ↪ Un chèque du montant des frais d'inscription à l'ordre de l'organisateur pour les formations payantes
- ↪ Copie de la LICENCE FFPJP en cours de validité
- ↪ Une photo d'identité récente.
- ↪ Un extrait de casier judiciaire n°3 (demande à faire par le candidat via le site <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>). Cette demande est gratuite.
- ↪ Photocopie du PSC1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent (ou attestation d'inscription à une formation), ou à minima présenter une attestation indiquant que le candidat suivra cette formation avant la date d'examen de la formation visée, avec précision des dates et cachet de l'organisme formateur. Si cette formation au PSC1 ne devient pas effective, le/la candidat(e) pourra être exclu de la formation en cours et se verra refuser sa certification.
- ↪ Photocopie du diplôme antérieur

5 DUREE DE VALIDITE ET MODALITES DE RECYCLAGE DE L'AGREMENT

La durée de validité de l'Agrément est de **cinq ans**.

Pour repousser de cinq années supplémentaires cette validité il faudra participer à un recyclage de la formation correspondante à son diplôme sans passer les épreuves de certification.

Attention le recyclage doit être attesté au plus tard dans la cinquième saison après l'obtention de l'agrément.

Un candidat non recyclé perdra son agrément, à savoir qu'il ne pourra pas œuvrer en tant que gestionnaire de table de marque sur les compétitions fédérales.

6 CALENDRIER 2025-2026

Pour la période 2025-2026, la période de formation est la suivante :

1^{er} novembre 2025 au 28 février 2026

L'ensemble des formations peuvent être menées dans cette période, à savoir :

- **Gestionnaire de table de marque niveau 1**
- **Gestionnaire de table de marque niveau 2**
- **Délégué-président de jury**

Pour le suivi administratif vous devez respecter cette période définie nationalement.

7 DIRECTIVES

a) GESTIONNAIRE TABLE DE MARQUE NIVEAU 1

10 heures de formation

Cette formation est le prérequis obligatoire pour accéder aux fonctions de gestionnaire de table de marque niveau 1 au sein de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal. Elle est obligatoire pour accéder à la formation supérieure :

- Gestionnaire table de marque niveau 2

Les compétences attendues

- ↳ Être capable de préparer une compétition
- ↳ Être capable de gérer manuellement une table de marque
- ↳ Être capable de créer une compétition en utilisant le logiciel gestion concours
- ↳ Être capable de transmettre les informations aux officiels et instances fédérales
- ↳ Être capable de rappeler et d'appliquer le règlement administratif et sportif fédéral

Cette formation délivre un agrément

Les prérogatives du diplôme

- ↪ Créer et assurer la gestion de la compétition avec le logiciel fédéral
- ↪ Assurer le déroulé de la compétition
- ↪ Tenir le graphique de la compétition

10 heures de formation

Les conditions d'entrée en formation

- ↪ Dossier d'inscription complet (fiche + documents à fournir)
- ↪ Être licencié actif à la FFPJP
- ↪ Être titulaire du module fédéral précédent (tronc commun-module citoyen et vie fédérale)
- ↪ Être âgé de 18 ans minimum
- ↪ Fournir un bulletin N°3, extrait de casier judiciaire de moins de trois mois
- ↪ Être titulaire du PSC1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent (ou attestation d'inscription à une formation) et fournir une copie.

Certification :

Deux épreuves d'une durée totale de 1h15

- ↳ Epreuve 1 : création d'une compétition à 18 équipes (de la création jusqu'au tirage) **10 heures de formation** construire la compétition jusqu'au tirage et imprimer en PDF l'ensemble des documents justificatifs (plan de la compétition, liste des poules)
- ↳ Epreuve 2 : gestion d'un concours intégral fictif à 18 équipes, 45 mn. Le candidat doit créer la compétition et la gérer jusqu'à sa clôture (sauvegarde de la compétition et envoi des résultats par GCZ)

Le candidat en recyclage ou « expérimenté » (tel que défini dans les modalités d'obtention de l'agrément) doit suivre la formation mais ne repasse pas l'examen.

Frais d'inscription (correspondant au frais pédagogiques) :

- ↳ 60€ en formation initiale
- ↳ 30€ en recyclage ou remise à niveau

a) GESTIONNAIRE TABLE DE MARQUE NIVEAU 2

Cette formation est le prérequis obligatoire pour accéder aux fonctions de gestionnaire de de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal.

3 heures de formation

sein

Les compétences attendues

- ↪ Être capable de préparer une compétition
- ↪ Être capable de gérer manuellement une table de marque
- ↪ Être capable de créer une compétition en utilisant le logiciel gestion concours
- ↪ Être capable de transmettre les informations aux officiels et instances fédérales
- ↪ Être capable de rappeler et d'appliquer le règlement administratif et sportif fédéral

Cette formation délivre un agrément

Les prérogatives du diplôme

- ↪ Créer et assurer la gestion de la compétition avec le logiciel fédéral
- ↪ Assurer le déroulé de la compétition
- ↪ Tenir le graphique de la compétition

Les conditions d'entrée en formation

- ↪ Dossier d'inscription complet (fiche + documents à fournir)
- ↪ Être titulaire de l'agrément gestionnaire table de marque niveau 1
- ↪ Être licencié actif à la FFPJP
- ↪ Être âgé de 18 ans minimum
- ↪ Fournir un bulletin N°3, extrait de casier judiciaire de moins de trois mois
- ↪ Être titulaire du PSC1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent (ou attestation d'inscription à une formation) et fournir une copie.

3 heures de formation

Certification :

Une épreuve pratique d'une durée totale de 45 mn

- ↪ Epreuve : gestion d'un concours intégral fictif en swiss system à 32 équipes. Le candidat doit créer la compétition et la gérer jusqu'à sa clôture (sauvegarde de la compétition et envoi des résultats par GCZ)

Le candidat en recyclage ou « expérimenté » (tel que défini dans les modalités d'obtention de l'agrément) doit suivre la formation mais ne repasse pas l'examen.

Frais d'inscription (correspondant au frais pédagogiques) :

- ↪ 20€ en formation initiale
- ↪ 10€ en recyclage ou remise à niveau

Merci de m'avoir porté attention

Pascal DUGAST référent formateur GTM
Bourgogne Franche Comté agréé par la
FFPJP